

DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON

Paul Guinard
AN 1881

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

Commune d' *Sauze de Guyon*

Arrondissement du Tribunal de 1^{re} Instance
DE BORDEAUX

Registre des Naissances

NOTA. — MM. les Maires sont invités à apporter dans la confection des tables un soin tout particulier. Le manque absolu de quelques-unes et l'irrégularité de quelques autres, ont provoqué plusieurs fois des observations de la part de M. le Procureur de la République. L'intérêt public réclame que cet état de choses cesse. Les irrégularités les plus ordinaires sont le manque de prénoms, de noms ou de dates. La table doit contenir d'abord le nom de famille par ordre alphabétique, puis le prénom et ensuite la date. MM. les Maires voudront bien se conformer scrupuleusement à cette instruction.

Nous, Juge-Commissaire nommé par M. le Président du Tribunal de première instance séant à Bordeaux, avons, en exécution des dispositions du Code civil, coté et parafé le présent registre contenant *vingt* feuillets, pour servir à enregistrer et constater les naissances dans la commune d' *Sauze de Guyon* pendant l'an 1881.

A Bordeaux, le 31 Décembre 1880.

Paul Guinard

N. 5
Du 19 Janvier
Jean Gourdon

Acte de naissance de Jean Gourdon, né le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à trois heures du soir.

Cinq heures du matin, au lieu de Piedon, commune de S. André de Cubzac, fille légitime de Jean Gourdon, natif de Piedon, âgé de vingt-cinq ans, et de Jeanne Labarre, son épouse, et leur de Piedon.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Jean Baptiste Perrier, âgé de vingt-sept ans, second témoin Bernard Durieux, catholique, âgé de vingt-sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon fait par le procureur, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé.

Le notaire soussigné a été déclaré que cet acte est conforme à la loi par moi soussigné.

Dantagnon, Maire de S. André de Cubzac, faisant le fonction public de l'état civil.

Perrier *Durieux* *Dantagnon*

Perrier, notaire de ce canton, vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, inscrit sur le registre de cette commune, Jean Gourdon, natif de Piedon, âgé de vingt-cinq ans, et de Jeanne Labarre, son épouse, et leur de Piedon.

Acte de naissance de Marie Daramat, née le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à trois heures du soir.

Cinq heures du matin, au lieu de la Garenne, commune de S. André de Cubzac, fille naturelle de Jean Daramat, catholique, âgé de dix-sept ans, demeurant au dit lieu de la Garenne et de son nom.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Elie Larrieu, paroissien, âgé de quarante-trois ans, second témoin Pierre Feuries, salé, âgé de quarante-sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon fait par le procureur, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé.

Le notaire soussigné a été déclaré que cet acte est conforme à la loi par moi soussigné.

Dantagnon, Maire de S. André de Cubzac, faisant le fonction public de l'état civil.

Larrieu *Feuries* *Dantagnon*

Larrieu, notaire de ce canton, vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, inscrit sur le registre de cette commune, Jean Daramat, natif de la Garenne, âgé de dix-sept ans, et de son nom.

Acte de naissance de Jean Pérot, né le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, à trois heures du soir.

Cinq heures du matin, au lieu de la Garenne, commune de S. André de Cubzac, fille légitime de Jean Pérot, catholique, âgé de quarante ans, et de Jeanne Schars, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garenne.

Le second enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Guerin, catholique, âgé de quarante-trois ans, demeurant à S. Gervais, second témoin Jean Feuries, salé, âgé de quarante-sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon fait par le procureur, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé.

Le notaire soussigné a été déclaré que cet acte est conforme à la loi par moi soussigné.

Dantagnon, Maire de S. André de Cubzac, faisant le fonction public de l'état civil.

Guerin *Feuries* *Dantagnon*

Guerin, notaire de ce canton, vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-un, inscrit sur le registre de cette commune, Jean Pérot, natif de la Garenne, âgé de quarante ans, et de Jeanne Schars, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garenne.

N. 6
Du 11 Février
Jean Pérot

Acte de naissance de Anne Drollon, née le onze février mil huit cent quatre-vingt-un, à onze heures du matin.

Cinq heures du matin, au lieu de Piedon, commune de S. André de Cubzac, fille légitime de Jacques Drollon, catholique, âgé de trente-huit ans, et de Marguerite Blama, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Piedon.

Le second enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Germain Galard, paroissien, âgé de soixante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à mon fait par le procureur, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé.

Le notaire soussigné a été déclaré que cet acte est conforme à la loi par moi soussigné.

Dantagnon, Maire de S. André de Cubzac, faisant le fonction public de l'état civil.

Galard *Dantagnon*

Galard, notaire de ce canton, onze février mil huit cent quatre-vingt-un, inscrit sur le registre de cette commune, Jacques Drollon, natif de Piedon, âgé de trente-huit ans, et de Marguerite Blama, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Piedon.

Acte de naissance de Jean Pérot, né le onze février mil huit cent quatre-vingt-un, à deux heures du soir.

Cinq heures du matin, au lieu de la Garenne, commune de S. André de Cubzac, fille légitime de Jean Pérot, catholique, âgé de quarante ans, et de Jeanne Schars, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garenne.

Le second enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Jean Guerin, catholique, âgé de quarante-trois ans, demeurant à S. Gervais, second témoin Jean Feuries, salé, âgé de quarante-sept ans, habitants de cette commune.

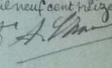
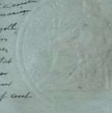
Sur la requête et présentation à mon fait par le procureur, nous avons rédigé le présent acte que les témoins ont signé.

Le notaire soussigné a été déclaré que cet acte est conforme à la loi par moi soussigné.

Dantagnon, Maire de S. André de Cubzac, faisant le fonction public de l'état civil.

Guerin *Feuries* *Dantagnon*

Guerin, notaire de ce canton, onze février mil huit cent quatre-vingt-un, inscrit sur le registre de cette commune, Jean Pérot, natif de la Garenne, âgé de quarante ans, et de Jeanne Schars, son épouse, âgée de trente-deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Garenne.



N^o 7
Du 1^{er} Février
Jean Beaumont

Du cinq Février mil huit cent quatre vingt
a neuf heures du matin.
Acte de naissance de Jean Beaumont, né le trois
cours, à sept heures et demie du soir, au Bourg de St. Pierre
de Cubzac, fils légitime de Jacques Beaumont, bourgeois
âgé de trente ans, et de Marie Urignon, sans profession, et
de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au Bourg
de St. Pierre de Cubzac.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Antoine Desca, prêtre, âgé de trent
deux ans, second témoin Auguste Vige, entrepreneur de
coiffant, âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont signé au
après lecture, et nous le déclarons qu'il est en son
Comstat devant le loi par nous Comte de
Dantagnan, Noair de St. Pierre de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Dantagnan
A Desca
M^{lle} Auguste

N^o 8
Du 1^{er} Février
Jean Guichard

Du huit Février mil huit cent quatre vingt
deux heures du matin.
Acte de naissance de Jean Guichard, né à quatre
heures du matin, au Bourg de St. Pierre de Cubzac
fils légitime de Jean Guichard, cultivateur, âgé de trente ans, et
Jeanne Guichard, sans profession, âgée de vingt ans, mariés et
demeurant ensemble au dit Bourg de St. Pierre.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Jean Baymond, charron, âgé de quarant
deux ans, second témoin Jean Traver, tonnelier, âgé de trente ans
habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont signé
après lecture, et nous le déclarons qu'il est en son
Comstat devant le loi par nous Comte de
Noair de St. Pierre de Cubzac, faisant la fonction d'officier
public de l'état civil.

Dantagnan
Jean Baymond
Jean Traver

N^o 9
Du 1^{er} Février



Jean Giraud



Dantagnan
Noair de St. Pierre de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

N^o 10
Du 2² Février
D'Esperey
Ratification de non

Illegible handwritten text

Du dix huit Février mil huit cent quatre vingt
deux heures du matin.

Acte de naissance de Jean Giraud, né à quatre
heures du matin, au Bourg de St. Pierre de Cubzac,
fils légitime de Eugène Les Girauds, tonnelier, âgé de vingt quatre
ans, et de Marie Noalogue, sans profession, âgée de vingt
sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit Bourg de St. Pierre.

Le père de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin Pierre Traver, cultivateur, âgé de quarant
sept ans, second témoin Jules Vige, cultivateur, âgé de trent
ans, habitant de cette commune.

Sur la réquisition et présentation à nous faite par le père de
l'enfant, nous avons vérifié le présent acte qui le témoin ont signé
après lecture, et nous le déclarons qu'il est en son
Comstat devant le loi par nous Comte de
Dantagnan, Noair de St. Pierre de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Dantagnan
Noair de St. Pierre de Cubzac, faisant la fonction
d'officier public de l'état civil.

Du vingt deux heures mil huit cent quatre vingt
deux heures du matin.

Don jugement rendu par le tribunal de première instance
de Bordeaux le vingt deux février mil huit cent quatre
vingt un sur la réquisition présentée par Monsieur le Procureur
de la République de ce canton de Cubzac Dapozay, ayant
Acte extrait à qui suit.

Par ce motif le tribunal après en avoir délibéré,
statuant sur la réquisition de Monsieur le Procureur de la
République, ordonne qu'il est sans frais la ratification
de l'acte de naissance de Jean Giraud, devant le Maire
de St. Pierre de Cubzac le neuf Octobre mil huit cent
un, en ce qui concerne son patrilinisme de l'enfant et
celui de son père écrit par nous Patrouilleux, lequel
écrit à la suite de Dapozay qui est le véritable orthographe
de son nom.

Ordonne que le présent jugement sera transcrit au
les registres de l'état civil de la commune de St. Pierre de
Cubzac de la même manière que mention en son acte de
naissance de l'acte de naissance, lequel sera inscrit au
marginal de l'acte de naissance, lequel sera inscrit au

L'acte qui avec la dite rectification
Pour extrait conforme: Delors a eto copiee le Procès
à la République de la Jamaïque.

Bordaux le vingt sixième mil huit cent quatre vingt
Le Greffier du Tribunal, signé: de quarten, et de
Un pour tombe et marguier greffier à Bordeaux
le premier Février mil huit cent quatre vingt un de vingt huit ans
signé: Dequarten

Pour copie conforme, transmis au domicile de la femme
Comte Acosta Dantagnon, veuve de F. de S. de Cuba, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Ed Dantagnon

Aujourd'hui vingt sixième Février mil huit cent
quatre vingt un, à deux heures du soir, devant nous, Notaire de
S. André de Cuba, s'est présentée femme Dantagnon, son épouse
agée de dix sept ans, laquelle a déclaré reconnaître par son enfant
naturelle, Marie Dantagnon, née à S. André de Cuba de
huit ou quinze jours, et enregistré sur le présent registre,
le premier Février courant.

La présente déclaration a été faite en présence de nous,
Pierre Ferris, Notaire, âgé de quarante sept ans, et de
Laurin Jérome, âgé de cinquante quatre ans, demeurant
avec quelle déclarante à S. André de Cuba.

Après lecture, les témoins ont signé la présente acte, et ont
la déclarante qui a dit et adonné le faire.

Constaté suivant cela par nous, Comte Martin
Dantagnon, veuve de F. de S. de Cuba, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Ferris *Jérome*
Ed Dantagnon

Du deux Mars, mil huit cent quatre vingt un, à sept
heures du matin.

Acte de naissance de Marie Berniard, au le vingt
huitième février dernier à cinq heures du matin au lieu de Calong,
commun de S. André de Cuba; fille légitime de Pierre
Berniard cultivateur, âgé de vingt six ans, et de Marie
Hélène, sans profession, âgée de vingt trois ans, mariés
demeurant ensemble au dit lieu de Calong.

N. 11
Du 27 Février
Comte Dantagnon
Procureur

N. 12
Du 2 Mars
Marie Berniard

N. 13



L'acte de l'enfant a été reconnu et enregistré
Premier témoin François Pierre, marchand, âgé de quarant
cinq ans, second témoin Victor Rousseau, boucher, âgé de vingt
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Constaté suivant cela par nous, Comte Martin
Dantagnon, veuve de F. de S. de Cuba, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Berniard *Pierre* *Rousseau*
Ed Dantagnon

Du trois Mars, mil huit cent quatre vingt un, à dix
heures du matin.

Acte de naissance de Pierre Soulas, né à quatre heures
du matin, au lieu de S. André de Cuba; fils
légitime de Guillaume Soulas, boucher, âgé de trente un ans, et
de Eclair Priem, sans profession, âgé de vingt neuf ans, mariés
et demeurant ensemble à Blay.

L'acte de l'enfant a été reconnu et enregistré
Premier témoin François Pierre, marchand, âgé de quarante
cinq ans, second témoin Victor Rousseau, boucher, âgé de vingt
deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
de l'enfant, nous avons vérifié le présent acte que les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté suivant cela par nous, Comte Martin
Dantagnon, veuve de F. de S. de Cuba, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Goussier *Pierre* *Rousseau*
Ed Dantagnon

Du quatre Mars, mil huit cent quatre vingt un, à
deux heures du soir.

Acte de naissance de Jean Peyroulet, né à quatre heures
du matin, au lieu de Calong, commun de S. André de
Cuba; fils légitime de Jean Peyroulet, cultivateur, âgé de
quarante six ans, et de Anne Calong, sans profession, âgée de
quarante ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Calong.

Le second l'enfant a été reconnu et enregistré
Premier témoin Pierre Ferris, Notaire, âgé de quarante
sept ans, second témoin Jean Ferris, boucher, âgé de trente ans,
habitants de cette commune.

N. 13
Du 3 Mars
Pierre Soulas

N. 14
Du 4 Mars
Jean Peyroulet

Sur acte en date du
vingt un juillet mil
neuf cent quatre Jean
Peyroulet dans l'acte
de naissance est inscrit
le couple, a contracté

mariage à la mairie de St. André de Cubzac avec Jeanne Goussier dont on a vu l'acte par le maire et officier de la mairie de St. André le vingt-cinqième jour de ce mois.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

Le 17 Mars 1847

J. de Dantagnan

N° 11

Du 9 Mars

Antoin Goussier

Acte de naissance de Antoine Goussier, né le sept de ce mois, à cinq heures du matin, au lieu de Cubzac, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Thomas Goussier, marié, âgé de vingt-huit ans, et de Marguerite Demoyne, son épouse, âgée de vingt-quatre ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être masculin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

Dirige à Bordeaux (G) le quatre Septembre mil neuf cent quarante et un de quatre Septembre mil neuf cent quarante et un de ce mois.

N° 12

Du 16 Mars

Marguerite Elisabeth Barthé

Acte de naissance de Marguerite Elisabeth Barthé, née hier à cinq heures du soir, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Paul Barthé, facteur, âgé de trente-huit ans, et de Marie Eli, épouse, âgée de trente-trois ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

N° 13

Du 11 Avril

Petronille Françoise Olibari

Acte de naissance de Petronille Françoise Olibari, née le deux de ce mois, à trois heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Joseph Olibari.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

N° 14

Du 17 Mars

Ann Besset

Acte de naissance de Anne Besset, née le quatre de ce mois, à onze heures de soir, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Antoine Besset, tonnelier, âgé de trente-trois ans, et de Adèle Besset, sans profession, âgée de vingt-huit ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

N° 15

Du 11 Avril

Petronille Françoise Olibari

Acte de naissance de Petronille Françoise Olibari, née le deux de ce mois, à trois heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Joseph Olibari.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

N° 16

Du 11 Avril

Petronille Françoise Olibari

Acte de naissance de Petronille Françoise Olibari, née le deux de ce mois, à trois heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Joseph Olibari.

L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan

N° 17

Du 11 Avril

Petronille Françoise Olibari

Acte de naissance de Petronille Françoise Olibari, née le deux de ce mois, à trois heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac, fille légitime de Joseph Olibari.

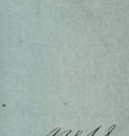
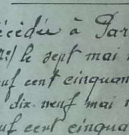
L'enfant a été reconnu être féminin.

Premier témoin Pierre Ferris, laboureur, âgé de quarante-sept ans, Second témoin Gédéon Larrue, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et déclaré par les témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Comte de Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la fonction d'officier public de l'état civil.

J. de Dantagnan



Cultivateur, âgé de vingt huit ans, sans profession, sans domicile connu, et
de Louis Colbaza, sans profession, âgé de vingt trois ans,
marié, le mari demeurant au bourg de St. André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Jean Ferrié, salétier, âgé de quarante
sept ans. Second témoin Elie Lervieu, jardinier, âgé de quarante
quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
Gendre, sag. femme, nous avons rédigé le présent acte que
le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par moi Emile Martin
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Jurieux Ferrié Sec. General
Dantagnan

N. 19
Du sept Avril mil huit cent quatre vingt un
à deux heures du soir.

Acte de naissance de Marie Spirat, née, jeune
à onze heures du matin, au bourg de St. André de Cubzac,
fille légitime de Jean Spirat, tonnelier, âgé de vingt
six ans, et de Françoise Genry, sans profession, âgé
de vingt quatre ans, mariés et demeurant ensemble au
bourg de St. André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Estienne Cléaud, plâtrier de cubzac, âgé
de trente deux ans. Second témoin Pierre Colbaza, cadronnier,
âgé de trente ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite
par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent
acte que le témoin et le déclarant ont signé avec nous après
lecture.

Constaté devant la loi par moi Emile Martin
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Spirat Jean Colbaza
Vieud Thomas
Dantagnan

N. 20

Du 14 Avril



Angèle Noelle

Truy ?
Du quatorze Avril mil huit cent quatre vingt un
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Angèle Noelle, née, à
dix heures et demie du soir au bourg de St. André de Cubzac,
fille légitime de Pierre Noelle, maçon, âgé de trente ans, et
de Marie Cognat, sans profession, âgé de vingt huit ans,
mariés et demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin
Premier témoin Louis Lasserre, tailleur à piquer, âgé
de trente ans. Second témoin Jean Ligué, tailleur à habit,
âgé de trente un an, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par
le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture et un tel
acte que a été vu savoir.

Constaté devant la loi par moi Emile Martin
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Dantagnan Lasserre
Ligué

N. 21

Du 23 Avril

Thomas Thomas

De vingt trois Avril mil huit cent quatre vingt un
à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Thomas Thomas, né, à onze
heures du matin au lieu de Cœur fort, commune de St. André
de Cubzac, fils légitime de Girard Thomas, cultivateur,
âgé de vingt neuf ans et de Jeanne Grolin, sans profession,
âgé de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble
au dit lieu de Cœur fort.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin
Premier témoin François Gilet, maçon, âgé de trente
un ans. Second témoin Emile Lasserre, jardinier, âgé de
cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte que le témoin
et le déclarant ont signé avec nous après lecture et un tel
acte que a été vu savoir.

Constaté devant la loi par moi Emile Martin
Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil.

Thomas Thomas
Lasserre Dantagnan

N. 22

Du 16 Avril

Jean Borden

Arresté en vertu de la loi sur la déportation des étrangers, le nommé Jean Borden, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

N. 23

Du 16 Avril

Cherreau

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Rectification de nom et de lieu

Du vingt six Avril mil huit cent quatre vingt un, à deux heures et demie du matin, J'ai de naissance de Jean Borden, né à Vazelle, fils légitime de Bernard Borden, âgé de quarante cinq ans, et de Françoise Vazeille, épouse de Borden, âgée de trente huit ans, mariés et domiciliés ensemble au bourg de St André de Vazelle.

L'acte de naissance a été reconnu et fait par moi, Premier Juge Paul Vazeille, originaire, âgé de quarante ans, Secrétaire Jean Vazeille, employé, âgé de trente deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de naissance, nous avons rédigé le présent acte qu'ont signé et déclaré ont signé avec nous après lecture, devant nous la présente, le père de naissance, Dantagnan, et le fils de naissance, Borden, parant les fonctions d'officiers publics de l'état civil.

(Signatures)
Dantagnan
Borden
Vazeille

Du vingt huit Avril mil huit cent quatre vingt un à neuf heures du matin.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Acte de naissance de Paul Vazeille, né le 16 Mars 1848, à la commune de Vazelle, canton de Dantagnan, département de la Mayenne, a été déclaré déchu de sa nationalité française par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.



qui constitue pour son avoué Maître Barray, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

Le Procureur de la République, commissaire de la République, a été homologué par le Tribunal de première instance de Bordeaux, le 16 Mars 1888.

et de qui au bas de la dite requête.
Attendu que du Procès-verbal et renvoiement par un ou plusieurs
à l'appui de la requête, il résulte la preuve certaine que
les signatures par lesquelles l'acte de mariage a été
soumis dans la dite requête ont été réellement commises et
qu'il y a lieu par suite d'ordonner la rectification demandée.

Et vu la disposition de l'article quatre vingt dix neuf
et cent un du code civil.
Par ce motif, le tribunal après délibéré statuant
la requête a été présentée, ordonne la rectification de l'acte de
mariage de Estelle Marie Moreau, d'origine de la commune de
St-Hippolyte de Sabre, née à Rome le huit cent cinquante
deux, en admettant le nom patronymique de l'empfant et celui
de son père écrit par erreur Moreau, devant écrit à Pierre
Chouan, et en admettant l'empfant et son reconnaissant de son
femelle au lieu de son masculin.

Dit que le présent jugement devra être inscrit sur le registre
de l'état civil de la commune de St-Hippolyte de Sabre, et que
mention en sera faite au marge de cet acte réformé par suite
de l'arrêt à l'avenir qu'au vu de la dite rectification.

Fait et prononcé en la chambre du conseil de la
première chambre du tribunal de la première instance de
Poitiers le six avril mil huit cent quatre vingt un.

Signé à la minute du présent jugement, Bonneton,
président et Moirion commis greffier.

En conséquence le Président de la République Française
mandat ordonne à tous hommes de bien que de mettre le dit jugement
à exécution.

Les procureurs généraux et aux procureurs de la République
près le tribunal de la première instance d'y tenir la main
et lui commanderont et officiers de la force publique
de prêter main forte les où ils en seront légalement requis.

En foi de quoi le présent jugement a été signé par
le Président du tribunal et par le greffier.

Imprimé et Poitiers le vingt un avril mil huit
cent quatre vingt un, fe 83- can 7- Pecc. 1111/1111
huit cent un, de son compis. Signé: Deffoux.

Par le tribunal, le greffier du tribunal, by ni. Moreau
Pour copie conforme:
L. Moreau

12. 24
Du 7 Mai



Pierre Jean
Moreau

Par acte en date du quatre Mars
mil neuf cent cinq inscrit à la
matrice de
Saint-Lazare
de
Poitiers
le
Tribunal
de
Poitiers
a
été
signé
par
Monsieur
Blanc
dote
notaire
par
notre
officier
de
l'état
civil
de
Poitiers
le
sept
mars
mil
neuf
cent
cinq

Decide a Saint-Lazare
d'Orléans (sic) de vingt un
deux mil neuf cent cinquante
sept. Le vingt six deux mil
neuf cent cinquante sept.

12. 24
Du 7 Mai

Jean Gauche

Mai 7

Du deux Mai mil huit cent quatre vingt un a
deux heures de soir.

Acte de naissance de Pierre Jean Moreau, né le huit
avril à deux heures de soir, au bourg de Sabre
fils légitime de Pierre Moreau, pour qui, âgé de vingt
neuf ans, et de Elisabeth Reathe Beaupreux, son épouse
âgée de vingt deux ans, mariés et demeurant ensemble au bourg
de St-Hippolyte de Sabre.

L'acte de l'empfant a été reconnu et masculin.
Premier témoin: Elie Larrieu, garçon, âgé de cinquante
quatre ans, Second témoin: Jean Fauré, domestique, âgé de trente
deux ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par l'empfant
de l'empfant, nous avons rédigé le présent acte qui, les témoins
et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par nous, sous le sceau de
Dantagnon, Maire de St-Hippolyte de Sabre, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Monsieur Gauche, Maire de Sabre

12. 24
Du 7 Mai

Jean Gauche

Acte de naissance de Jean Gauche, né le six à deux heures
du matin au lieu de Port de Plaque commune de St-Hippolyte
de Sabre; fils légitime de Pierre Gauche, cultivateur, âgé de
vingt deux ans, et de Marie Vivante, sans profession, âgée
de deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu
de Port de Plaque.

L'acte de l'empfant a été reconnu et masculin.
Premier témoin: Pierre Ferris, soldat, âgé de quarante
sept ans, Second témoin: Elie Larrieu, garçon, âgé de cinquante
quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
Comité, d'après nous avons rédigé le présent acte qui, les
témoins et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constaté devant la loi par nous, sous le sceau de
Dantagnon, Maire de St-Hippolyte de Sabre, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Pierre J. Gauche

N: 54

Du 19 Juin

Marie Patambon

Acte de naissance de Pierre Patambon, né le 19 Juin à un heure du matin, au lieu de Francaillon commun de St. André de Cubzac, fils légitime de Pierre Patambon, cultivateur, âgé de trente neuf ans, et de Marie Patambon, son épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Francaillon.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Baron Cize, pâtissier, âgé de trente un an, second témoin Jean Paur, pâtissier, âgé de trente ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'il est véritable.

Comstaté suivant la loi par nous, Emile Martin, Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Paul Desjardins
Ed Dantagnan

N: 55

Du 8 juillet

Guillaume Montagnon

Marie à Bourdeaux
le 20 Juin 1848
et de son mariage
à Chambray
le 20 Juin 1848
et de son mariage
le 20 Juin 1848

Du huit juillet mil huit cent quatre vingt six, à une heure du matin.

Acte de naissance de Guillaume Montagnon, né ce jour à une heure du matin au lieu de Gath, commune de St. André de Cubzac, fils légitime de Guillaume Montagnon, propriétaire, âgé de trente cinq ans, et de Marie Pélissier, son épouse, âgée de vingt neuf ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de la Gath.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premier témoin Jean Paur, tonnelier, âgé de trente un an. Second témoin Pierre Théron, sabotier, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'il est véritable.

Comstaté suivant la loi par nous, Emile Martin, Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Guillaume Montagnon
Paul Desjardins
Ed Dantagnan

N: 56

Du 11 juillet



Marie Renat

Décédé à Ruzan (Quinde) le six Neuf Avril mil neuf cent soixante le vingt six Avril mil neuf cent soixante le jour, Ampeire

N: 57

Du 16 juillet

Anne Barreir

Idem
Du quinze juillet mil huit cent quatre vingt six, à trois heures du soir.

Acte de naissance de Marie Renat, née le 15 Juin à une heure du matin, au lieu de la Grande Lande, commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Renat, cultivateur, âgé de vingt sept ans, et de Jeanne Monton, son épouse, âgée de dix huit ans, mariés et demeurant ensemble au lieu de Doust, commune de Cubzac.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Eloi Lacroix, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, second témoin Pierre Théron, sabotier, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'il est véritable.

Comstaté suivant la loi par nous, Emile Martin, Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Pierre Renat
Ed Dantagnan

Du six juillet mil huit cent quatre vingt six, à deux heures du matin.

Acte de naissance de Anne Barreir, née ce jour à cinq heures du matin, au lieu de Barlet, commune de St. André de Cubzac, fille légitime de Jean Barreir, cultivateur, âgé de trente sept ans, et de Marie Berthaud, son épouse, âgée de trente sept ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Barlet.

Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. Premier témoin Eloi Lacroix, jardinier, âgé de cinquante quatre ans, second témoin Pierre Théron, sabotier, âgé de quarante sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui les témoins ont signé avec nous après lecture et nous le déclarant qu'il est véritable.

Comstaté suivant la loi par nous, Emile Martin, Dantagnan, Maire de St. André de Cubzac, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Barreir
Théron
Ed Dantagnan

N. 46

De 11 Août

Jean Laurent Cabestan

De onze huit mil huit cent quatre vingt un
 à neuf heures de nuit du matin
 Acte de naissance de Jean Laurent Cabestan
 Cabestan, fils légitime de Jean Cabestan, propriétaire
 de quarante ans, et de Marie Jeanne, son épouse, âgée
 de vingt cinq ans, mariés et demeurant ensemble
 au bourg de St André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Jean Baymond, chartronnier, âgé de
 quarante trois ans, second témoin Jean Faure, tonnelier, âgé de
 trent deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le
 père de l'enfant, avec avoir rédigé le présent acte qui le
 témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
 Combat devant la loi par moi Comte de Mont-
 Dardagnan, Secrétaire de St André de Cubzac, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Baymond Jean Cabestan Faure Jean
 Edouard Dardagnan

Acte en date du 11 août 1801
 enregistré au bureau de l'état civil de la commune
 de St André de Cubzac (Garonne) le 12 août 1801
 L'Officier Public de l'état civil de la commune de
 St André de Cubzac, Garonne, a été
 chargé de constater le mariage et
 de constater la naissance de l'enfant
 qui a été déclaré masculin.
 Le Maire,
 Lambert.

N. 47

De 17 Août

Mariane Mellet

De dix sept Août mil huit cent quatre vingt un
 à dix heures du matin.

Acte de naissance de Marianne Mellet, née trois sept
 heures de nuit du soir, au bourg de St André de Cubzac,
 fille légitime de Elouay Mellet, laboureur, âgé de vingt cinq
 ans, et de Louise Chabard, son épouse, âgée de vingt trois
 ans, mariés et demeurant ensemble au bourg de St André de Cubzac.

L'enfant a été reconnu être féminin
 Premier témoin Henri Jean ault, laboureur, âgé de quarante
 ans, second témoin Pierre Payron, perceur, âgé de quarante
 deux ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le
 père de l'enfant avec avoir rédigé le présent acte qui le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Combat devant la loi par moi Comte de Mont-
 Dardagnan, Secrétaire de St André de Cubzac, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Mellet Marianne Payron
 Edouard Dardagnan

N. 48

De 27 Août

Pierre Prestot

De vingt sept Août mil huit cent quatre vingt
 un, à neuf heures de nuit.

Acte de naissance de Pierre Prestot, né trois
 heures de nuit, au bourg de St André de Cubzac, fils légitime
 de Alfred Prestot, marchand ambulant, âgé de quarante trois
 ans, et de Louise Debard, son épouse, âgée de trente huit ans,
 mariés et demeurant dans la commune de Samat, leur commune.

L'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Etienne Capalet, arbitre d'agilité, âgé de
 quarante deux ans, demeurant à Digne, second témoin
 Antoine Elie Larrieu, gard champêtre, âgé de quarante
 neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le
 père de l'enfant avec avoir rédigé le présent acte qui le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture, et avec le
 premier témoin qui a été en l'acte.

Combat devant la loi par moi Comte de Mont-
 Dardagnan, Secrétaire de St André de Cubzac, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu prestot Alfred Edouard Dardagnan

Mario a la Chapelle
 de Luc (du So) le vingt trois
 Août mil neuf cent quarante
 deux avec Agathe Marie
 Augustine de la Brie
 le six Août mil neuf
 cent quarante deux
 de Mars.

Journe

N. 49

De 27 Août

Krançois Prestot

De vingt sept Août mil huit cent quatre vingt un
 à neuf heures de nuit.

Acte de naissance de Françoise Prestot, née trois
 heures de nuit, au bourg de St André de Cubzac,
 fille légitime de Alfred Prestot, marchand ambulant, âgé de
 quarante trois ans, et de Louise Debard, son épouse, âgée
 de trente huit ans, mariés et demeurant ensemble dans
 la commune de Samat, leur commune.

L'enfant a été reconnu être féminin
 Premier témoin Etienne Capalet, arbitre d'agilité, âgé
 de quarante deux ans, demeurant à Digne, second témoin
 Antoine Elie Larrieu, gard champêtre, âgé de quarante
 neuf ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le
 père de l'enfant avec avoir rédigé le présent acte qui le témoin
 et le déclarant ont signé avec nous après lecture, et avec le
 premier témoin qui a été en l'acte.

Combat devant la loi par moi Comte de Mont-
 Dardagnan, Secrétaire de St André de Cubzac, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Larrieu prestot Alfred Edouard Dardagnan

N^o 14
Du 1^{er} 76
Jean Gramon

15 Du quinze Septembre mil huit cent quatre
vingt-un, à trois heures du soir.
Acte de naissance de Jean Gramon, né à quatre
heures du matin, au lieu de Poiran, commune de Sabra,
de vingt deux ans, et de Marie Angélique Poullet, sa
propre épouse, âgée de vingt cinq ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de Poiran.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Favier, tannier, âgé de trente
ans. Second témoin Pierre Ferris, salêtre, âgé de quarante
sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui, lu
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté, lu et validé par nous Comité de la
Dantagnan, Maire de St. André de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Père Jean Gramon
Père Ferris
Dantagnan

Je soussigné, Maire de la commune de Sabra, déclare que le mariage de Jean Gramon et Marie Angélique Poullet a été célébré le 15 septembre 1871, conformément à la loi.

N^o 11
Du 15 76
Marie Noëlle
Décédé à St. André de Cubra, le vingt six janvier mil neuf cent soixante six le vingt six janvier mil neuf cent soixante six.
Le Maire, Lavenex

16 Du vingt trois Septembre mil huit cent quatre
vingt-un, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Noëlle Noëlle, née hier à
quatre heures du soir, au lieu de Souvat, commune de Sabra,
de Sabra, fille légitime de Noëlle Noëlle, régisseur, âgé
de trente neuf ans, et de Marguerite Nardieu, sans profession,
âgée de trente deux ans, mariés et demeurant ensemble au dit lieu
de Souvat.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Pierre Ferris, salêtre, âgé de quarante
sept ans. Second témoin Edie Lavenex, jardinière, âgée de
cinq vingt quatre ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui, lu
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté, lu et validé par nous Comité de la
Dantagnan, Maire de St. André de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Ferris
Noëlle Noëlle
Dantagnan

N^o 16
Du 1^{er} 76
Marie Gramon

17 Du deux Octobre mil huit cent quatre vingt un
à dix heures du matin.
Acte de naissance de Marie Gramon, née à quatre
heures du matin, au lieu de la Chapelle, commune
de St. André de Cubra, fille légitime de Jean Gramon,
cultivateur, âgé de trente trois ans, et de Marie Gramon,
sans profession, âgée de vingt quatre ans, mariés et demeurant
ensemble au dit lieu de la Chapelle.

L'acte de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Henry Ferris, salêtre, âgé de vingt
trois ans. Second témoin Pierre Ferris, salêtre, âgé de quarante
sept ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui, lu
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture, et avec le
Maire, Lavenex.

Dantagnan
F. Ferris

N^o 17
Du 2 76
Eugène Gontier

18 Du deux Novembre mil huit cent quatre
vingt-un, à onze heures du matin.
Acte de naissance de Eugène Gontier, né hier à onze
heures du matin, au lieu de Bonate, commune de St. André
de Cubra, fils légitime de Jean Gontier, cultivateur, âgé
de trente quatre ans, et de Marguerite Sabatier, sans profession,
âgée de trente trois ans, mariés et demeurant ensemble au
dit lieu de Bonate.

L'acte de l'enfant a été reconnu être masculin.
Premier témoin Jean Favier, tannier, âgé de trente un ans.
Second témoin Pierre Ferris, salêtre, âgé de quarante sept
ans, habitants de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui, lu
témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture.
Compté, lu et validé par nous Comité de la
Dantagnan, Maire de St. André de Cubra, faisant la
fonction d'officier public de l'état civil.

Gontier
Dantagnan
Père Jean

N^o 58
Du 14 g^{bre}
Marie Degas

Du quatorze Novembre mil huit cent quatre
vingt un à neuf heures du matin.
Acte de naissance de Marie Degas, née le jour
de St. André de Cubzac, fille légitime de Marie Degas
deceased, et de Marie Gouyon, son professeur, âgé de vingt
neuf ans, demeurant au dit lieu de la Gran.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Olie Larrain jardinier, âgé de cinquante
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le père
Barthélémy Degas, grand père de l'enfant, propriétaire âgé de
soixante deux ans, demeurant à St. André de Cubzac nous avons
reçu la présentation que ledit témoin, et le déclarant ont signé
avec nous après lecture.

Constataci devant nous par moi Emile Marten
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Marie B. Degas

Du quinze Novembre mil huit cent quatre vingt un
à deux heures du soir, Acte de naissance de Marie Lacour,
née à jour à cinq heures du matin, au lieu de Pagnac, commune de
St. André de Cubzac, fille légitime de Pierre Lacour, marié, âgé
de quarante trois ans, et de Catherine Pouchon, son professeur
âgé de trente ans, marié et demeurant ensemble au dit lieu de Pagnac.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Louis Ballestean, marié, âgé de trente ans
deuxième témoin Olie Larrain, jardinier, âgé de cinquante quatre
ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte en la
présence de deux témoins, et le déclarant ont signé avec nous après lecture.

Constataci devant nous par moi Emile Marten
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Lacour Catherine

Par acte ordonné de son
Monsieur mille neuf cent deux
arrêté par le registre de cette
commune, Marie Degas, née
le quatorze novembre mil huit
cent quatre vingt un, a été
reconnue par son père et son
grand père, et par son grand
père, pour son enfant légitime
né le jour de St. André de
Cubzac.

Decès à Salignac (sainte)
de mes jadis mil neuf cent
quatre vingt sept
le jour de St. André de
Cubzac.

Marie B. Degas

N^o 59
Du 17 g^{bre}
Marie Lacour

Marie à Paris XII^e le
cinq cent quatre vingt sept
cent quatre vingt sept avec son
père Louis Ballestean
à cinq heures du matin
le jour de St. André de
Cubzac.

Marie B. Degas

N^o 60
Du 16 g^{bre}
Marie Jeanne Deu

Du seize Novembre mil huit cent quatre vingt un
à deux heures du soir.
Acte de naissance de Marie Jeanne Deu née à jour
à une heure et demie de son père au bourg de St. André de
Cubzac, fille légitime de son père Baptiste Deu, marié,
âgé de vingt six ans, et de Marie Elisabeth Stora,
demeurant ensemble au bourg de St. André de Cubzac.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Eugène Marton tailleur, habitant
de St. André de Cubzac, âgé de quarante trois ans, second témoin
Honoré Stora, habitant de St. André de Cubzac, âgé de quarante
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte en la
présence de deux témoins, et le déclarant ont signé avec nous
après lecture.

Constataci devant nous par moi Emile Marten
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

E. Maillet
Dantagnon

N^o 61
Du 18 g^{bre}
Marie Raymond

Du dix huit Novembre mil huit cent quatre vingt un
à trois heures du soir, Acte de naissance de Marie Raymond,
née à jour à huit heures et demie du matin, au bourg de
St. André de Cubzac, fille légitime de son père Raymond
Chaudronnier, âgé de quarante trois ans, et de Marie Françoise
d'Amour, marié, âgé de quarante ans, marié et habitant de cette commune.

Le son de l'enfant a été reconnu être féminin.
Premier témoin Olie Larrain, jardinier, âgé de cinquante
quatre ans, second témoin Pierre Larrain, âgé de cinquante
sept ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation à nous faite par le
père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte en la
présence de deux témoins, et le déclarant ont signé avec nous
après lecture.

Constataci devant nous par moi Emile Marten
Dantagnon, Maire de St. André de Cubzac, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil.

Raymond Jean
Marie B. Degas

Decès à St. André de
Cubzac, le onze Avril mil
neuf cent soixante et onze
le treize Avril 1971
le 19 Aue,
Cubzac

Marie B. Degas

N:67

Du 20 Dec

Marie Jourdan

Du vingt Decembre mil huit cent quatre vingt un
 a deux heures du soir,
 Acte de naissance de Marie Jourdan, née Marie
 Jeanne de Cuhacq; fille legitime de Jean Jourdan, cultivateur, agé
 de vingt neuf ans, et de Marie Bernadette, cultivateuse, agée
 de vingt six ans; mariés et demeurant ensemble au
 dit lieu de Post-aux-Bois.

L'enfant a été reconnu être femme
 Premier témoin Baptiste Gorden, cordonnier, agé de cinquante
 ans, Second témoin Marie Teyron, perruquier, agé de trente
 six ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le procureur
 nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
 non après lecture, et non la déclarant qui a été Marie
 Jourdan, mariée de P. André de Cuhacq, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Gordon Teyron
 Jourdan

N:68

Du 20 Dec

Simon Forestier

Du vingt Decembre mil huit cent quatre vingt un
 a trois heures du soir,
 Acte de naissance de Simon Forestier, né le dix sept de
 ce mois, a midi, au lieu de Montalot, commun de P. André
 de Cuhacq; fils naturel de père non nommé et de Guillemette
 Forestier, sans profession, agée de vingt six ans, demeurant au
 dit lieu de Montalot.

L'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Pierre Rivier, sabotier, agé de quarante
 sept ans, Second témoin Elie Lacroix, jardinier, agé de
 cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le procureur
 nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
 non après lecture, et non la déclarant qui a été
 Simon Forestier, marié de P. André de Cuhacq, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Rivier Rivier
 Forestier

Par acte en date du
 dix sept de ce mois
 mil huit cent quatre
 vingt un, Simon Forestier
 a reconnu pour son enfant
 naturel, l'enfant Simon
 Forestier, né le dix sept
 de ce mois, au lieu de
 Montalot, commune de
 P. André de Cuhacq, mil
 huit cent quatre vingt
 un, à midi.

N:69

Du 27 Dec

Pierre Adolphe
Cobert-Lasserre

Du vingt sept Decembre mil huit cent quatre
 vingt un a deux heures du soir,
 Acte de naissance de Pierre Adolphe Charles Lasserre
 né le six de ce mois, au lieu de P. André de Cuhacq;
 fils legitime de Marie Philippe Paul Lasserre, employé
 de la Cour de Cassation, agé de vingt neuf ans, et de
 Kelly Noeult, sans profession, agée de vingt un an,
 mariés et demeurant ensemble a Bergerac.

L'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Pierre Jourdan, cultivateur, agé de cinquante sept
 ans, Second témoin Elie Lacroix, jardinier, agé de cinquante
 quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le procureur
 nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
 non après lecture, et non la déclarant qui a été
 Marie Philippe Paul Lasserre, marié de Kelly Noeult,
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Jourdan Lacroix
 Lasserre

N:70

Du 27 Dec

Noël Joseph
André Roumey

Du vingt sept Decembre mil huit cent quatre vingt un
 a trois heures du soir,
 Acte de naissance de Noël Joseph André
 Roumey, né le vingt six de ce mois, a deux heures du soir, au
 lieu de P. André de Cuhacq; fils legitime
 de Jean Roumey, cantonnier, agé de vingt neuf ans, et de Marie
 Pierre, sans profession, agée de vingt quatre ans, mariés et demeurant
 ensemble au dit lieu de P. André de Cuhacq.

L'enfant a été reconnu être masculin
 Premier témoin Pierre Rivier, sabotier, agé de quarante
 sept ans, Second témoin Elie Lacroix, jardinier, agé de
 cinquante quatre ans, habitant de cette commune.

Sur la requête et présentation a été fait par le procureur
 nous avons rédigé le présent acte qui a été lu et
 non après lecture, et non la déclarant qui a été
 Jean Roumey, marié de Marie Pierre, faisant les
 fonctions d'officier public de l'état civil.

Rivier Rivier
 Roumey

Par acte en date du
 dix sept de ce mois
 mil huit cent quatre
 vingt un, Noël Joseph
 André Roumey, a
 reconnu pour son enfant
 naturel, l'enfant Noël
 Joseph André Roumey,
 né le vingt six de ce
 mois, a deux heures
 du soir, au lieu de
 P. André de Cuhacq,
 mil huit cent quatre
 vingt un.

N^o 71
 Du 28 D^{bre}
 Jean Boissier

Du vingt huit Decembre mil huit cent quatre vingt un, a dix heures du matin
 et de naissance de Jean Boissier, né hier a quatre heures du matin, au lieu de Rochesur, sur le territoire de Cubzac, fils legitime de Jean Boissier, cultivateur, age de vingt neuf ans, et de Marie Roge, son épouse, age de dix huit ans; mariés et demeurant ensemble au dit lieu de Rochesur.

Ledit enfant a été reconnu être un enfant. Premier témoin Etienne Larrue, jardinier, age de cinquante ans, second témoin Pierre Fauriol, laboureur age de quarante sept ans, habitant de cette commune. Sur la requête et présentation à nous faite par le père de l'enfant, nous avons rédigé le présent acte qui le témoin et le déclarant ont signé avec nous après lecture. Ce constat a été lu par nous à l'acte de naissance de Dantagnan, Maire de l'André de Cubzac, devant le fonctionnaire l'officier public de l'état civil.

Lurieu *Spissier* *Dantagnan*

N^o 72
 Du 28 D^{bre}
 Simon Forestier
 Reconnaissance

Du vingt un Decembre mil huit cent quatre vingt un, a neuf heures du matin.
 Devant nous Maire de l'André de Cubzac, est présente à jour de ce jour, Guillaume Forestier, son fils, age de vingt six ans, demeurant en cette commune au lieu de Montablon, lequel a déclaré reconnaître pour son enfant naturel Simon Forestier, né à l'André de Cubzac, le dix sept de ce mois.

La présente déclaration faite en présence de Jean Pierre Fauriol, laboureur, age de quarante sept ans et Etienne Larrue, jardinier, age de cinquante quatre ans, habitant de cette commune. Ce constat a été lu par nous à l'acte de naissance de Dantagnan, Maire de l'André de Cubzac, devant le fonctionnaire l'officier public de l'état civil.

Lurieu *Spissier* *Dantagnan*

Ides 72
 Clos et arrêté le présent registre contenant soixante sept actes de naissance, deux de reconnaissance et deux pour substitution de nom, ce qui totalise cent quatre vingt un par un douze, dont quarante Dantagnan, Maire de l'André de Cubzac, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Dantagnan

Dépt de la Gironde
 Arrondissement de Bordeaux
 Année 1881
 Table Alphabétique des actes de naissances de l'André de Cubzac

Arrondissement de Bordeaux	N ^o des Actes	Noms et prénoms	Date de l'acte
Année 1881	1 6f	André Marie Nozadien	6 D ^{bre}
	2 2	Beaumont Pierre	18 Janvier
	3 7	Beaumont Jean	7 Février
	4 12	Bernard Marie	2 Mars
	5 17	Bessède Anne	17 J ^{uin}
	6 27	Barry Anne	13 Mars
	7 29	Baronnet Francis	12 Juin
	8 37	Barrière Anne	16 Juillet
	9 38	Bernateau Jean	16 J ^{uin}
	10 39	Boussin Marie	18 J ^{uin}
	11 4f	Borteau Marie	11 Août
	12 62	Bouchez Georgette	26 J ^{uin}
	13 71	Boissier Jean	21 D ^{bre}
	14 16	Carthe Augustin Elizabeth	16 Mars
	15 31	Castéra George Daniel	18 Juin
	16 42	Colombier Jean	9 Août

17	12	Corson Gustave	1 ^{er} juil.
18	14	Cramon Jean	1 ^{er} juil.
19	16	Cramon Noan	12 juil.
20	4	Daramat Noan	1 ^{er} juil.
21	1	Drelin Ann	2 ^e juil.
22	10	Dupuy (Rectification de nom)	23 juil.
23	11	Daramat (Reconnaissance)	24 juil.
24	16	Dijau Joseph	12 juil.
25	13	Dedier Jean	21 juil.
26	13	Ditruel Pierre	20 juil.
27	17	Dega Noan	14 juil.
28	16	Deu Noan Jean	16 juil.
29	12	Fortin Jean	26 juil.
30	30	Forsyth Francis Jeanne Josephine	13 juil.
31	14	Fauré Pierre	9 juil.
32	18	Forestier Simon	20 juil.
33	12	Forestier Simon (Reconnaissance)	21 juil.
34	8	Guichard Jean	1 ^{er} juil.
35	9	Graud Jean	18 juil.
36	11	Graud Antoine	9 juil.
37	21	Gauche Jean	7 juil.
38	11	Gillet Wilfrid	21 juil.
39	17	Gonthier Eugène	2 juil.
40	3	Jourdan Jeanne	29 juil.
41	12	Janniau Antoine	21 juil.
42	17	Jourdan Noan	20 juil.
43	1	Lavigne Jean	1 ^{er} juil.
44	11	Lothau Francis	3 juil.
45	13	Loupier Théodore Auguste	13 juil.
46	19	Lavigne Noan	11 juil.
47	14	Le Sureau (Rectification de nom)	24 juil.
48	19	Lastu Pierre Adolphe Charles	29 juil.

49	20	Moelle Auguste	17 juil.
50	23	Moënan (Rectification de nom)	18 juil.
51	26	Moënan Louis Jean	21 juil.
52	21	Moënan Francis	2 juil.
53	27	Moënan Georges Guillaume	2 juil.
54	13	Moënan de la Roche Noan	2 juil.
55	17	Moëlle Noan	2 juil.
56	15	Moëlle Noan	17 juil.
57	20	Moënan Adolphe Joseph Louis	23 juil.
58	18	Moënan Patrice Francis	27 juil.
59	6	Moëlle Jean	4 juil.
60	14	Moëlle Jean	4 juil.
61	32	Moënan Noan	4 juil.
62	34	Moënan Pierre	21 juil.
63	18	Moëlle Pierre	29 juil.
64	19	Moëlle Francis	27 juil.
65	16	Moënan Noan	27 juil.
66	36	Moënan Noan	16 juil.
67	11	Moënan Noan	1 ^{er} juil.
68	13	Moëlle Pierre	18 juil.
69	19	Moëlle Noan	3 juil.
70	21	Moëlle Noan	7 juil.
71	16	Moëlle Noan Laurent	23 juil.
72	11	Moëlle Francis	11 juil.

Cela est écrit le premier table, contenant
 soixant sept acte de naissance, deux de reconnaissance et
 trois pour rectification de nom, a jouté trois familles
 mit huit cent quatre vingt deux, par une reconnaissance
 Comte Noan Dantagnan, Noan de l'industrie de
 Couban, remplissant la fonction d'officier public
 Etat civil.

Dantagnan